

UTL DU PAYS DE PONTIVY

CHARTRE des SORTIES et VOYAGES

Rappel

Les sorties concernent les déplacements et visites sur une demi-journée ou une journée sans nuitées extérieures.

Les voyages concernent les déplacements et visites sur plusieurs jours avec des nuitées extérieures.

Préambule

Le but de cette chartre est de donner les informations générales, les conseils et les consignes concernant les sorties et les voyages de l'UTL du Pays de Pontivy car si les sorties et voyages en groupe présentent de nombreux avantages (intérêt des visites, guide spécialisé, prix réduit, rupture de la solitude...), ils imposent en contrepartie le respect des règles reprises ci-après.

REGLES GENERALES

Article 1 - Toute personne souhaitant participer à une sortie ou un voyage doit, non seulement être adhérent au moment de l'inscription, mais aussi lors du voyage (ou de la sortie) si celui-ci a lieu à l'occasion de l'année suivante.

L'UTL prépare les sorties et voyages, consulte les agences de voyages et choisit le mieux disant.

L'UTL enregistre les inscriptions qui sont définitives après le paiement de l'acompte et les transmet au voyageur.

Chaque voyageur est, en «contrat» avec l'agence de voyage dès l'inscription et le contrat complet est engagé dès le premier versement.

Pour les sorties et les voyages, les inscriptions sont prises avant les conférences dans la limite des places disponibles et aux dates communiquées .

Si le nombre de personnes intéressées est supérieur au nombre de places disponibles, une liste d'attente est établie.

En cas de désistement , le remboursement ne pourra être effectué que si un remplaçant a été trouvé parmi les inscrits.

Article 2 - Tous les départs et retours se font en un lieu unique.

Article 3 - Afin de faciliter la tâche des organisateurs et accompagnateurs UTL, les 2 ou 4 places à l'avant du car leur sont réservées. Il n'y a pas de place attitrée, en revanche, essayez, durant la journée, de garder la même place pour faciliter la détection de personne(s) absente(s).

Article 4 - Respectez scrupuleusement les horaires et les consignes qui vous sont donnés.

Article 5 - Les voyages et sorties sont accompagnés par un ou plusieurs membres du CA de l'UTL. Ils participent au voyage comme les autres adhérents et dans les mêmes conditions financières.

Les accompagnants facilitent la coordination entre le ou les guides, les hôtels et le groupe de voyageurs et s'assurent du bon déroulement du voyage (respect des prestations prévues et des consignes).

Sachez qu'en cas de soucis de santé, vous serez pris en charge sur place avec l'aide de l'assurance voyage souscrite. Le groupe avec son guide et l'accompagnant UTL poursuivront le voyage.

Prévoyez suffisamment de médicaments pour toute la durée de votre voyage.

En cas de problème d'allergie, le signaler à l'accompagnant UTL qui le signalera au guide.

Article 6 – le logement

Dès l'inscription, le choix vous est proposé de chambres simples (avec supplément) ou doubles.

Article 7 - les pourboires

Donnés aux guides et aux chauffeurs, ils sont laissés à la discrétion de chaque participant.

Article 8 – les assurances

Un contrat d'assurance voyages et sorties est souscrit par l'UTL de Bretagne auprès de GROUPAMA. Toutefois, l'assurance ne sera alertée que si le sinistre subi est directement imputable à l'organisation de l'UTL.

Aussi, dès la survenance d'un événement (médical ou autre) vous atteignant ou atteignant l'un de vos proches et qui pourrait conduire à empêcher votre départ, vous disposez d'un délai de 48 heures (sauf cas de force majeure) pour informer les responsables de l'UTL en leur fournissant les justificatifs qui seront transmis à l'assurance et au voyageur.

Article 9 - Pour sécuriser votre voyage.

*** Avant de partir:**

-Vérifiez avec soin la validité de vos pièces d'identité (moins de 10 ans pour les aéroports ou l'étranger). Par mesure de sécurité, faire une photocopie que vous conserverez séparément ou que vous confierez à une autre personne,

-Pensez à demander à la Sécurité Sociale votre carte européenne d'assurance maladie -assurez-vous que votre carte bancaire et votre téléphone portable sont utilisables dans le ou les pays concernés,

-Communiquez, votre numéro de portable à l'accompagnant de l'UTL et prenez le sien ainsi que celui de quelques membres du groupe.

*** Pendant le voyage:**

-Ayez toujours votre téléphone portable ouvert (avec la batterie chargée),

-Ayez aussi toujours avec vous la liste des hôtels car si vous vous égarez, vous devrez, par vos propres moyens et à vos frais, retrouver l'hôtel et le groupe.

***Respect, courtoisie et bonne humeur sont la règle
pour chacune des sorties et voyages de l'UTL du Pays de Pontivy.***